

# 9ème COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU – 37250 VEIGNÉ

22 MAI – 23 MAI 2010

## RÈGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PERCHE VAL DE LOIRE organise les 22 et 23 MAI 2010, avec le concours du SPORT CROCHU ORGANISATION, une épreuve automobile dénommée :

### "9ème COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU DE VEIGNE"

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne.
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Centre
- Le Trophée individuel ACO des Pilotes de Course de côte
- Le Trophée des Courses de côte des Ecuries de l'ACO
- Le Trophée ASA Perche Val de Loire
- le Championnat des Courses de Côtes du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Automobile du Centre et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R61** en date du **3 Février 2010**.

## ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

### Article 1.1P OFFICIELS

Présidente du Collège	Mme DELERUE Odile	Licence 1507-4282
Membres	M. BOUCHER Guy	Licence 1507-4297
	M. LAFONT Alain	Licence 1507-472
	M. BRETHEAU Maurice	Licence 1507-2213
	M. SENNEGOND Gilbert	Licence 1507-4301
Directeur de Course	M. AUBERT Alain	Licence 1507-4287
Directeur de Course adjoint	M. COURTIN Jacques	Licence 1507-6233
Commissaire Technique responsable	M. COURTIN Philippe	Licence 1507-42190
Commissaires Techniques adjoints	M. LEFORT Daniel	Licence 1507-6085
	M. LEBLANC Roger	Licence 1507-6798
	M. BERAU Régis	Licence 1507-133886
Médecin Responsable	Dr. RIGAULT Jean-Michel	Licence 1507-196443
Chargé de la mise en place des moyens	M. LAJOUX Silvère	Licence 1507-92091
Chargés des relations avec les concurrents	M. HERVIEU Claude	Licence 1507-22448
Chargé des Commissaires de route	M. RAGUENEAU Mikaël	Licence 1507-44935
Chronométrateurs	M. SEGOUIN Jean-Marc	Licence 1507-3352
	Mme CASTETS Patricia	Licence 1507-21542

## Article 1.2P Horaires

- Clôture des engagements le 18 MAI 2010 à minuit
- Publication de la liste des engagés le 20 MAI 2010

	LIEU	SAMEDI 22 MAI 2010	DIMANCHE 23 MAI 2010
Vérifications administratives	Lycée Fontiville	14h à 18 h	8h à 9 h
Vérifications techniques	Lycée Fontiville	14h15 à 18h15	8h15 à 9h15
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Lycée Fontiville		8h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Lycée Fontiville		9h45
Essais non chronométrés		15h30 à 18h	9h00 à 10h00
Essais chronométrés			10h15 à 11h45
Briefing des pilotes	Lycée Fontiville		13h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Lycée Fontiville		12h30
Remise des prix	Lycée Fontiville	1 h après l'affichage officiel provisoire des classements	

### Course

La course se déroulera en 3 manches :

- 1ère montée de 13h45 à 15h
- 2ème montée de 15h15 à 16h30
- 3ème montée de 16h45 à 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course

Les concurrents en seront informés par affichage

Affichage des résultats provisoires 15 Mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve

### **Article 1 .3P Vérifications**

Voir Tableau des horaires

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage Frédéric TESSIER 63 rue Principale 37250 VEIGNÉ, tarif horaire de la main d'œuvre 45 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le 23 MAI 2010 à 9h15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs

Pesage des voitures : libre, au Lycée Fontiville pendant toute la durée des Vérifications techniques

### **Article 1.5P Dispositions particulières**

Néant

## **ARTICLE 2P ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

## **ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1 Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr. Silvère LAJOUX 8 Rue Egalité – 37250 VEIGNE

Tél: 06 07 05 31 71 Email: silvere37@AOL.com **18 Mai 2010 à minuit**

Et tous renseignements peuvent être obtenus auprès de Mr. LAJOUX Silvère Tél: 06 07 05 31 71

**> Les frais de participation sont fixés à 135 € (Avec publicité)**

**> Pour être valable les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision

## **ARTICLE 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **Article 4. 1P Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de côte

**Attention : Le nouveau passeport technique pour votre véhicule est obligatoire**

### **Article 4.2P Carburant - pneumatiques - Équipements – Echappements**

Voir règlement standard des Courses de côte

#### 4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

#### Course de côte et Slalom

---

Voitures fermées, Groupes CM et GTTS, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédents.

#### **Article 4.3P Numéros de course**

Voir règlement standard des Courses de côte

#### **Article 4.4P dispositifs de sécurité**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

### **ARTICLE 5P PUBLICITÉS**

Voir règlement standard des Courses de côte

### **ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **Article 6. 1P Parcours**

La course de côte du Crochu à Veigné a le parcours suivant :

Départ sur D17 - Arrivée Chemin communal n°10 dit Chemin aux Bœufs

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Modalités de retour au départ : Elles seront définies le jour de l'épreuve en fonction du nombre de concurrents

soit en prenant le tracé de l'épreuve en sens inverse derrière la Direction de Course, soit par la route de Fontiville

Longueur du parcours : 1400 m

La pente moyenne est de : 8%

La course se déroulera en 3 montées maximum

Parc de départ: Lycée Fontiville et Parc de la Championnière

Parc d'arrivée: Route du Chemin aux Bœufs

#### **Article 6.3P File de Départ**

Lieu : Sur RD17

**Article 6.4P Signalisation**

Voir règlement standard des Courses de côte

**Article 6.5P Parc Concurrents**

Le parc concurrent sera situé à la Championnière pour tous les groupes

Exclusivement les monoplaces seront tolérées au lycée Fontiville

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8 h le 22 MAI 2010

Les remorques devront être garées dans les parcs concurrents

**Article 6.6P Parc Fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé après la ligne d'arrivée Route du Chemin aux Bœufs

**Article 6.7P Tableaux d'affichage**

Le tableau d'affichage Officiel sera placé au Lycée Fontiville

Des tableaux d'informations seront placés le Dimanche pendant la durée de la Course au Parc de la Championnière

et à l'intersection du Chemin aux bœufs

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage Officiel leur seront opposables

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ

**Article 6.8P Permanence**

Pendant toute la manifestation une permanence se tiendra au Lycée Fontiville

Téléphone permanence : **06 65 50 59 13**. Centre de Secours le plus proche : TOURS - Téléphone n° 18

**ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE****Article 7.2P Conférence aux pilotes (briefing)**

Parc Concurrent à 13h15

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire

**Article 7.3P Course**

Voir règlement standard des Courses de côte. Procédure de départ : feux tricolores

**Article 7.4P Échauffement des pneumatiques**

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits

**ARTICLE 8P PÉNALITÉS**

Voir règlements standard des Courses de côte

**ARTICLE 9P CLASSEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de côte

## **ARTICLE 10P PRIX**

Les prix Scratch Groupes Classes et Féminin seront cumulables à l'exception des coupes

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leur droit aux prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général:

1 <sup>er</sup>	200€	2 <sup>ème</sup>	150€	3 <sup>ème</sup>	100€	4 <sup>ème</sup>	80€	5 <sup>ème</sup>	50€
-----------------	------	------------------	------	------------------	------	------------------	-----	------------------	-----

Classement groupe:

De 1 à 5 partants	1 <sup>er</sup>	70€							
De 6 à 10 partants	1 <sup>er</sup>	70€	2 <sup>ème</sup>	40€					
Plus de 10 partants	1 <sup>er</sup>	70€	2 <sup>ème</sup>	40€	3 <sup>ème</sup>	30€			

Classement Classe:

De 1 à 3 partants	1 <sup>er</sup>	70€	2 <sup>ème</sup>	40€	3 <sup>ème</sup>	30€			
De 4 à 10 partants	1 <sup>er</sup>	135€	2 <sup>ème</sup>	70€	3 <sup>ème</sup>	50€			
Plus de 10 partants	1 <sup>er</sup>	135€	2 <sup>ème</sup>	70€	3 <sup>ème</sup>	50€			

Classement féminin:

1 <sup>ère</sup>	70€	2 <sup>ème</sup>	40€
------------------	-----	------------------	-----

### **Article 10.3P Remise des prix et coupes**

La remise des prix et coupes aura lieu le 23 MAI 2010 1 Heure après l'affichage officiel provisoire des résultats au lycée Fontiville